



## CERCLE DES SPORTS NAUTIQUES DE GUYANCOURT

Association Loi 1901 N° 8943 le 30 juin 1987 Préfecture de Versailles  
Agrément Ministère Jeunesse & Sport n° 78 S 145  
Déclaration DDJS d'établissement APS n° 07809ET0100  
Association affiliée à la Fédération Française de Natation sous le n° 13 078 4269  
SIRET : 343 452 454 000 22



Guyancourt, le 2 novembre 2020,

Madame, Monsieur, chère adhérente, cher adhérent,

Nous vous espérons en forme et vous prions de trouver ci-après les décisions prises par le comité directeur compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 et des récentes mesures officielles.

Dans ce contexte particulier, nous sommes soumis au risque d'annulation de séances en cas de :

- Fermeture administrative de l'installation, la piscine A-P Vienot (c'est le cas aujourd'hui),
- Educateur confiné (positif ou contact) et non remplacé,
- Groupe d'adhérents positifs ou contacts.

1. Ces séances seront **remplacées et récupérées** dans la mesure du possible (disponibilité de la piscine municipale, créneaux accordés) pendant les petites vacances scolaires de Noël, Hiver et Printemps.
2. Si cette mesure est insuffisante en raison, notamment, du nombre de séances annulées ou de l'indisponibilité des installations sportives, nous procéderons au **remboursement des cotisations concernées au prorata** des séances non assurées et non remplacées, après déduction des frais fixes liés au fonctionnement du club. Le paiement des licences FFN est en attente à ce jour.
3. Suite aux mesures prises de couvre-feu et surtout de nouveau confinement vendredi 30/10/20 entraînant la fermeture de la piscine et l'incertitude quant à la date de la reprise, **le comité directeur a décidé de suspendre les encaissements des cotisations** à l'exception de celles des groupes compétition. (Ces groupes ont bénéficié d'une reprise des entraînements avancée et du maintien des entraînements et stages).

Aucun encaissement ne sera effectué tant que les activités du CSNG n'auront pas repris.  
En fonction de la reprise des activités, nous serons éventuellement amenés à réviser le montant des cotisations

Nous vous tenons informés de toute évolution concernant notre association en fonction des annonces gouvernementales et/ou locales.

Cordialement,  
Pour le Comité directeur du CSNG,  
Marie-Agnès Bouchard

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE GUYANCOURT

ADRESSE POSTALE : CSNG BP 40020 78041 GUYANCOURT cedex

☎/Fax : 01 39 44 94 26

✉ : [contact@csnguyancourt.fr](mailto:contact@csnguyancourt.fr) <http://csnguyancourt.fr>